



Regard Béthemontois



Mairie de
Béthemont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25
mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Page 3	L'EDITORIAL
Page 4	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Horaires Mairie• Bientôt 16 ans pensez au recensement• Intempéries du dimanche 8 juin
Page 5	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Opération Tranquillité Vacances• Vivre en harmonie avec vos voisins• Attention au démarchage intempestif
Page 5	AGENDA <ul style="list-style-type: none">• Fête du village• Feu de la Saint Jean• Rentrée scolaire 2014• TRI-OR
Page 6 à 15	LE CONSEIL MUNICIPAL
Pages 16 et 17	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Pages 18 et 19	LE BUDGET 2014
Pages 20 et 21	L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Page 22 et 23	VIE SCOLAIRE <ul style="list-style-type: none">• Les nouveaux rythmes scolaires
Page 24	CA S'EST PASSE A BETHEMONT
Page 25 à 27	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Exposition de Photographies• Fête de la Musique• Adam et Réve
Page 28	LA BIBLIOTHEQUE



Chères Béthemontoises,
Chers Béthemontois

Après le passage de l'orage de grêle dévastateur sur notre commune le dimanche 8 juin dernier, j'ai pu constater le soir même que la quasi-totalité des Béthemontois avait été touchée par ce phénomène météorologique, j'espère que les dégâts occasionnés sur vos habitations et véhicules ne sont pas trop importants, sachez que la municipalité mettra tout en

œuvre pour vous aider dans vos démarches administratives dans la mesure de ses moyens.

Je tenais à adresser mes remerciements les plus sincères, au nom de la municipalité, aux électrices et électeurs qui ont renouvelé leur confiance à la liste «Agir ensemble pour Béthemont-la-Forêt» que je conduisais pour l'élection municipale du 23 mars dernier.

Avec une moyenne de 60% des voix obtenues par chaque élu dès le premier tour, les Béthemontois ont clairement exprimé d'une part leur reconnaissance à l'égard du travail accompli durant le mandat précédent et d'autre part leur souhait de continuité.

Si j'ai tardé à publier le premier Regard Béthemontois après les élections, c'est que nous étions face à un recours en annulation des élections municipales de Béthemont-la-Forêt, déposé auprès du Tribunal Administratif.

Aussi, aujourd'hui, je peux vous présenter notre équipe et nos projets, car le Tribunal a rejeté en totalité la demande en annulation du scrutin, et par conséquent a légitimé si cela était nécessaire notre élection.

Je souhaite dire à celles et ceux qui ont préféré d'autres listes ou qui n'ont pas participé au vote que je respecte leur choix, que notre équipe travaillera au service de tous et dans l'intérêt général de la commune de Béthemont-la-Forêt, ainsi qu'il en a toujours été depuis que je suis Maire.

Durant les six années à venir, les élus auront à coeur de mettre en oeuvre notre programme dans le respect, l'écoute, le dialogue avec les Béthemontois, comme ils l'ont toujours fait.

La mise en oeuvre de notre programme a commencé. Le budget voté par les nouveaux élus au lendemain des élections constituait la première pierre de notre projet pour les six années à venir.

Depuis, nous avons finalisé l'organisation de la réforme des rythmes scolaires, poursuivi notre travail sur le dossier assainissement comme vous avez pu le constater lors de la réunion publique du 11 juin dernier.

Nous débutons une belle aventure que nous souhaitons partager avec vous.

Photographie de la couverture :
Le nouveau Conseil Municipal

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Equipe Municipale

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matins sur rendez-vous.



Ouverture de la Mairie durant les vacances d'été

La Mairie sera fermée du vendredi 11 juillet au samedi 19 juillet 2014.

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer vos démarches administratives (carte d'identité, déclaration de travaux, permis de construire, inscriptions scolaires et cantine...) avant le 10 juillet ou après le 21 juillet 2014.

Durant la période de fermeture, une permanence se tiendra :
Le samedi 12 juillet, de 10h00 à 12h00 ;
Le vendredi 18 juillet de 16h00 à 18h00

La Mairie sera fermée du vendredi 13 au samedi 28 juin

Durant la période de fermeture, une permanence se tiendra :

Le samedi 14 juin, de 09h30 à 12h00
Le mardi 17 juin, de 14h00 à 17h00
Le jeudi 19 juin de 9h30 à 12h00
Le samedi 21 juin de 9h30 à 11h00
Le mardi 24 juin de 15h00 à 17h00
Le jeudi 26 juin de 10h00 à 12h00
Le samedi 28 juin de 9h30 à 12h00

Bientôt 16 ans pensez au recensement...

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire. La Mairie, vous remettra une attestation de recensement à conserver. En effet, elle vous sera réclamée pour vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...) et facilitera votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Aussi, Tous les jeunes nés en juillet, août et septembre 1998, doivent se faire recenser à la Mairie, présentez-vous à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Intempéries du dimanche 8 juin

Vous avez été nombreux à être victime de l'orage de grêle qui s'est abattu sur nos habitations le dimanche 8 juin dernier et certains d'entre vous ont interrogé notre secrétaire de Mairie au sujet de la prise en compte de cette intempérie par les pouvoirs publics en temps que catastrophe naturelle.

Les services de la Préfecture nous informent qu'au regard de la loi n° 826600 du 13 juillet 1982, les phénomènes tels que la grêle ou le vent ne sont pas considérés comme des effets de catastrophe naturelle, et relèvent du champ assurantiel pour les biens couverts par la garantie TGN : "Tempête, Grêle et Neige", proposée et souscrite auprès des compagnies d'assurance dans le cadre des contrats dommages de base. Il en est de même pour l'infiltration d'eau par les toitures.

Opération Tranquillité Vacances pensez à vous inscrire !



La Gendarmerie veille sur vos logements pendant vos vacances, à condition de vous inscrire et de signaler votre absence. Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Avant de partir, n'oubliez pas de remplir le formulaire que vous trouverez joint au Regard Béthemontois et de le déposer à la Gendarmerie de Montsoulst au moins trois jours avant votre départ. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. N'oubliez pas non plus

de prévenir de votre retour, surtout si vous rentrez plus tôt que prévu ! Voici également quelques incontournables :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.

Une personne de confiance doit pouvoir, pendant vos vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. N'oubliez pas de **fermer correctement fenêtres et volets**. Il est important de "faire vivre" votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer une lumière. Une prise de type "minuteur" peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, **ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation**. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les.

Gendarmerie de Montsoulst : 01.34.73.53.10

Vivez en harmonie avec vos voisins

Avec le retour de l'été il est nécessaire de rappeler quelques consignes pour respecter votre voisinage. Le bruit est une pollution qui gagne du terrain, respecter les autres, c'est aussi respecter notre environnement. Alors entendons nous sur quelques gestes civiques élémentaires : respecter les heures pour les travaux de bricolage (marteau, perceuse...) de jardinage (tondeuse, tronçonneuse ...) 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 le samedi.

Dans un autre registre, autant éviter de laisser le contact quand son véhicule est à l'arrêt, baisser le volume de son autoradio, parler doucement dans les rues après 22h00, éviter les cris des animaux domestiques.



Attention au démarchage intempestif

Des Béthemontois nous ont signalé le démarchage par une société afin de répertorier les dégâts causés des insectes xylophages sur votre charpente. Cette société n'a aucunement été missionnée officiellement par la commune ou tout autre organisme d'État. Aussi, nous vous recommandons la plus grande prudence.

AGENDA

Fête du village

Pensez dès maintenant à noter sur votre agenda la fête de notre village qui se déroulera le samedi 13 et le dimanche 14 septembre prochains.

A l'occasion de ce week-end, diverses manifestations seront organisées : fête foraine, repas champêtre, retraite aux flambeaux, feu d'artifice. Nous vous rappelons que cette manifestation est organisée par la municipalité de Béthemont-la-Forêt et les bénéfices seront versés au profit des écoles du R.P.I.

Si vous souhaitez participer à l'organisation de la fête du village, n'hésitez pas à nous rejoindre en vous renseignant auprès de la secrétaire de Mairie au 01 34 69 27 01.

Feu de la Saint Jean

La municipalité vous invite le **samedi 28 juin 2014** autour d'un superbe feu sur le terrain communal à partir de **21h30** avec le traditionnel concours de la meilleure pâtisserie. Cette soirée se clôturera par un feu d'artifice offert par la municipalité.

Rentrée scolaire 2014



La rentrée scolaire des élèves s'effectuera le mardi 2 septembre 2014 à 8h45 pour l'école de Béthemont-la-Forêt, 9 heures pour l'école de Chauvry.



Calendrier des collectes des déchets

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les vendredis 20 juin , 18 juillet, 15 août et 19 septembre 2014.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les jeudis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 1^{er} juillet, 5 août et 2 septembre 2014.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les mardis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 9h à 18h, les dimanches de 9h à 12h30.

- Champagne-sur-Oise vous accueille :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 tous les jours sauf le jeudi et les jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 9h à 18h et les dimanches de 9h à 12h30

Le Conseil Municipal :



LE CONSEIL MUNICIPAL

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales du 23 mars ont nécessité qu'un seul tour à Béthemont-la-Forêt puisque la liste Agir ensemble pour Béthemont-la-Forêt, conduite par Didier DAGONET, Maire sortant, a été élue avec le score moyen de plus de 61 % des suffrages exprimés.

Vous trouverez ci-dessous les résultats détaillés du vote du dimanche 23 mars 2014.

Agir ensemble pour Béthemont-la-Forêt				Pour Béthemont-la-Forêt avançons autrement		
Didier Dagonet	152 v	59,61%	Elu	Jean-Louis Despature	76 v	29,80%
Malvina Boquet	157 v	61,57%	Elue	Anne Lambermont-Ford	78 v	30,59%
Stéphane Brunetti	154 v	60,39%	Elu	Jean-Claude Pierson	66 v	25,88%
Chantal Delamour	162 v	63 ;53%	Elue	Marie-Hélène Monge	78 v	30,59%
Patrice Glandières	158 v	61,96%	Elu	Laurent Navello	67 v	26,27%
Maria Marques-Fernandes	155 v	60,78%	Elue	Béatrice Brun	75 v	29,41%
Michel Monteiro	154 v	60,39%	Elu	Jean-Paul Lambermont-Ford	67 v	26,27%
Isabelle Oger	165 v	64,71%	Elue	Michel Brun	72 v	28,24%
Régis Rousseau-Caffier	157 v	61,57%	Elu	Alain Dufour	68 v	26,67%
Bertrand Vergnaud	158 v	61,96%	Elu	Bien vivre à Béthemont-la-Forêt		
Gérard Wagentruz	155 v	60,78%	Elu	David Copier	27 v	10,59%
				Jacques Cormery	52 v	20,39%
				Guy Dubois	29 v	11,37%
Inscrits	336			Eric Felten	26 v	10,20%
Abstentions	76	22,62%		Gérard Flambard	29 v	11,37%
Votants	260	77,38%		Janine Leroux-Flambard	25 v	9,80%
Exprimés	255	75,89%		Claude Pouillart	47 v	18,43%
Blancs ou nuls	5	1,49%		Roberte Pouillart	26 v	10,20%

LE CONSEIL MUNICIPAL

TOUT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune et en représente tous ses habitants. Depuis la loi de 1884, ses attributions sont très larges, qui le charge de régler les affaires de la commune. Le nombre de Conseillers Municipaux est déterminé en fonction de la population qui est de 431 habitants pour notre village, celui-ci est de 11 élus.

Le Conseil municipal

Ses compétences s'étendent à de nombreux domaines. Le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal.

Le Conseil municipal délibère sur l'ensemble des questions relevant de l'intérêt communal et qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de compétence au Maire.

Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le Conseil municipal se réunit au minimum quatre fois par an et l'ordre du jour, fixé par le Maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le Maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le Conseil municipal peut être dissous par décret en Conseil des ministres.

Les membres du Conseil municipal

Les membres du Conseil Municipal sont élus pour un mandat de six ans. Leur mode d'élection est celui d'un scrutin universel direct au scrutin majoritaire uninominal

Les membres du Conseil Municipal élisent en leur sein le Maire de la commune, les Adjoints, les membres des commissions et désignent les représentants de la Ville au sein des syndicats et organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal de Béthemont-la-Forêt compte 11 membres : le Maire, 3 Adjoints au Maire, 7 Conseillers municipaux.

Quelles sont les fonctions du Maire ?

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, comme les Préfets dans les départements et les régions.

Le Maire bénéficie d'une « double casquette » : il est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale.

Sous l'autorité du Préfet, le Maire remplit des fonctions administratives dont notamment :

- ✓ la publication des lois et règlements,
- ✓ l'organisation des élections,
- ✓ la légalisation des signatures.

Sous l'autorité du Procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est Officier d'état civil et Officier de police judiciaire.

Le Maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal. Il exerce des compétences déléguées par le Conseil Municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer à un Adjoint, les attributions qui lui ont été confiées par délégation. Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



Didier DAGONET
Maire
Conseiller Communautaire



Gérard WAGENTRUTZ
1^{er} Adjoint au Maire
Travaux et Commémorations
Conseiller Communautaire



Chantal DELAMOUR
2^{ème} Adjointe au Maire
Affaires Générales et Action Sociale



Bertrand VERGNAUD
3^{ème} Adjoint au Maire
Environnement et Animations



Isabelle OGER
Conseillère Municipale
Affaires Scolaires



Patrice GLANDIÈRES
Conseiller Municipal
Finances



Régis ROUSSEAU-CAFFIER
Conseiller Municipal
Cimetière



Malvina BOQUET
Conseillère Municipale
Affaire Péricolaires



Maria MARQUES FERNANDES
Conseillère Municipale
Action Sociale



Michel MONTEIRO
Conseiller Municipal
Animations



Stéphane BRUNETTI
Conseiller Municipal
Fleurissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

LES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Gérard WAGENTRUTZ
- Patrice GLANDIÈRES

Délégués suppléants :

- Stéphane BRUNETTI
- Régis ROUSSEAU-CAFFIER

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt / Chauvry

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Malvina BOQUET
- Gérard WAGENTRUTZ
- Isabelle OGER

Délégués suppléants :

- Chantal DELAMOUR
- Maria MARQUES FERMANDES

Syndicat Mixte Intercommunal d'Étude et de Programmation

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Délégué suppléant :

- Gérard WAGENTRUTZ

Syndicat Tri Or

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Bertrand VERGNAUD

Délégués suppléants :

- Stéphane BRUNETTI
- Michel MONTEIRO

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Délégués titulaires :

- Gérard WAGENTRUTZ
- Michel MONTEIRO

Délégué suppléant :

- Bertrand VERGNAUD

Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisation d'Équipement d'Intérêt Général

Délégué titulaire :

- Malvina BOQUET

Délégué suppléant :

- Isabelle OGER

Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise

Délégué titulaire :

- Bertrand VERGNAUD

Délégué suppléant :

- Chantal DELAMOUR

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montuibois

Délégués titulaires :

- Bertrand VERGNAUD
- Régis ROUSSEAU-CAFFIER

Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Délégué titulaire :

- Gérard WAGENTRUTZ

Délégué suppléant :

- Michel MONTEIRO

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile de France

Délégué titulaire :

- Gérard WAGENTRUTZ

Délégué suppléant :

- Michel MONTEIRO

Syndicat des Eaux d'Ile de France

Délégué titulaire :

- Gérard WAGENTRUTZ

Délégué suppléant :

- Bertrand VERGNAUD

Syndicat des Transports des Trois Forêts

Délégués titulaires :

- Chantal DELAMOUR
- Isabelle OGER

Délégués suppléants :

- Malvina BOQUET
- Michel MONTEIRO

LE CONSEIL MUNICIPAL

LES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS ORGANISMES

Association de la Charte de la Vallée de Chauvry

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Association du Massif Forestier de Montmorency

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Stéphane BRUNETTI

Délégués suppléants :

- Michel MONTEIRO
- Régis ROUSSEAU-CAFFIER

Mission Locale de Taverny

Délégués titulaires :

- Isabelle OGER
- Malvina BOQUET

Délégués suppléants :

- Gérard WAGENTRUTZ
- Bertrand VERGNAUD

Représentant communal pour les questions de défense

- Gérard WAGENTRUTZ

Etablissement Public Foncier du Val d'Oise

- Michel MONTEIRO

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales

Délégué titulaire :

- Didier DAGONET

Centre Communal d'Action Sociale

- Didier DAGONET
- Chantal DELAMOUR
- Gérard WAGENTRUTZ
- Maria MARQUES FERMANDES
- Nathalie DAGONET
- Marie-France SUINAT
- Isabelle LAVANANT
- Thierry VINCENT

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission d'Appel d'Offres

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Gérard WAGENTRUTZ
- Patrice GLANDIÈRES
- Régis ROUSSEAU-CAFFIER

Délégués suppléants :

- Bertrand VERGNAUD
- Stéphane BRUNETTI

Commission de Révision des Listes Électorales

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Chantal DELAMOUR
- Gérard WAGENTRUTZ

Commission Communication

Délégués titulaires :

- Didier DAGONET
- Chantal DELAMOUR
- Malvina BOQUET
- Gérard WAGENTRUTZ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les grands projets pour notre village pour les 6 années à venir

AMENAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL ET DE L'ENTREE DU VILLAGE

Le projet consiste à mettre en valeur l'entrée du village côté rue de Montubois, en intégrant dans le paysage et son environnement la plate-forme où se déroulent nos manifestations communales en végétalisant cet espace minéral.

Par ailleurs, le long de la rue, les accotements sont dégradés et le projet consiste à requalifier tous ces espaces en y réalisant une banquette enherbée et en y implantant des bosquets d'arbustes qui viendront séquencer les vues. De part et d'autre du poste EDF des arbres et arbustes seront plantés pour intégrer celui-ci dans le paysage.

Enfin, un verger d'arbres fruitiers anciens sera planté en contre bas de la plate-forme.

La réalisation de ce projet est programmé pour la fin de cette année.



LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MAIRIE

Ces travaux s'inscrivent dans un programme régulier de rénovation du bâtiment. Ces dernières années, le ravalement de la façade et la rénovation des salles du 1^{er} étage ont été réalisées.

Ces travaux de remplacement des portes et fenêtres sont nécessaires pour améliorer la performance énergétique du bâtiment. Ils constituent un moyen efficace de réaliser des économies d'énergie.

La mise en place d'une porte d'entrée vitrée permettra en plus d'améliorer les performances énergétiques, de réduire les consommations électriques pour l'éclairage du hall de la Mairie.

La réalisation de ces travaux est envisagée pour l'année 2015.



REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce projet est sans aucun doute le projet le plus important pour notre village, il permettra de régler les problèmes de salubrité publique avec les eaux usées qui sont déversées dans les caniveaux et améliorera considérablement notre cadre de vie.

Ce dossier a été initié en 2001. Aujourd'hui, nous sommes sur le point d'aboutir comme vous avez pu le constater lors de la réunion publique du 11 juin dernier.

Nous prévoyons de consulter les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux en 2015. L'ensemble des travaux devrait durer 3 ans.

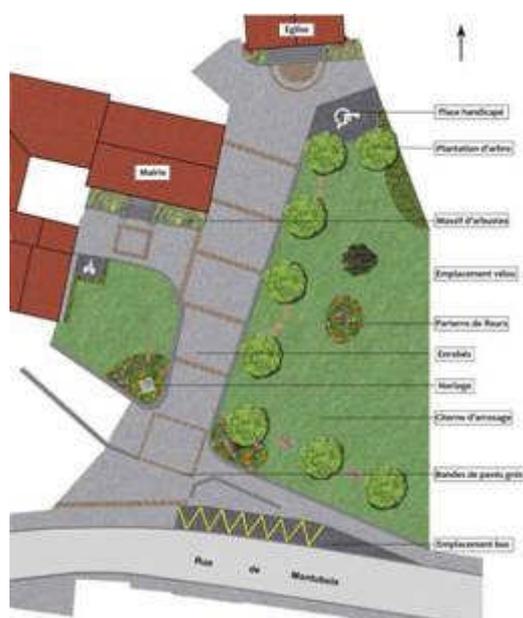


LE CONSEIL MUNICIPAL

Les grands projets pour notre village pour les 6 années à venir

RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA PITIÉ 1^{ère} TRANCHE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Rural déposé en 2013. La municipalité a choisi de retenir dans un premier temps une première tranche de travaux pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Pitié qui consistera à la réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment afin de résorber les problèmes d'infiltration d'eau provenant de la toiture du chœur et du sol.



REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA MAIRIE

Ce projet a pour objet la requalification de l'espace public qui se situe devant la Mairie, l'église et l'école communale.

Cet aménagement consistera à requalifier l'espace minéral et au réaménagement de l'accès aux bâtiments, la réalisation d'un espace de stationnement pour le car du ramassage scolaire, d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite et d'un espace dédié au stationnement des vélos.

Par ailleurs, les espaces verts seront réaménagés afin de dégager la perspective sur la Mairie.

Enfin, pour préserver nos ressources en eau il sera mise en place un bassin de récupération des eaux pluviales enterré qui collectera les eaux provenant des toitures

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VIEILLE FRANCE

Depuis plusieurs années la municipalité a entrepris la réfection des voiries de la commune, pour la rue de la Vieille France aucun travaux significatif n'a été entrepris depuis de nombreuses années.

Aussi, la municipalité a prévu de réaliser le réaménagement de cette voie au cours de ce mandat. Bien entendu ces travaux seront réalisés à la suite du passage des canalisations d'assainissement. Ces travaux consisteront à la réalisation de trottoirs, la pose de bordures et caniveaux, ainsi que la réfection de la voirie.



La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Le nouveau Bureau du Conseil Communautaire

Le Président

Monsieur Roland GUICHARD

1^{er} Vice-Président

Monsieur Axel PONIATOWSKI
Commission finances et affaires générales

2^{ème} Vice-Président

Monsieur Pierre BEMELS
Commission de l'aménagement du territoire, de la sécurité et du numérique

3^{ème} Vice-Président

Monsieur Didier DAGONET
Commission de la mutualisation des services

4^{ème} Vice-Président

Monsieur Bruno MACE
Commission de la communication

5^{ème} Vice-Président

Monsieur Jacques DELAUNE
Commission d'appel d'offres

6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe VAN HYFTE
Commission du développement économique et durable, du tourisme et de l'environnement

Taux 2014 des quatre taxes voté par le Conseil Communautaire	
Taxe d'habitation	0.582%
Taxe sur le foncier bâti	0.449%
Taxe sur le foncier non bâti	1.900%
Contribution Foncière des Entreprises	0.632%

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2014		
Commune	2013	2014
Béthemont-la-Forêt	9.60%	9.36%
Chauvry	11.21%	10.60%
L'Isle-Adam	9.70%	9.28%
Nerville-la-Forêt	13.18%	13.57%
Parmain	9.23%	9.79%
Presles	13.17%	13.48%
Villiers-Adam	12.67%	12.70%
Produit 2014 attendu	3 024 217 €	

Fond de concours voirie 2014	
Béthemont-la-Forêt	9 000 €
Chauvry	8 000 €
L'Isle-Adam	100 000 €
Nerville-la-Forêt	15 000 €
Parmain	60 000 €
Presles	40 000 €
Villiers-Adam	18 000 €

LE DOSSIER

Le Budget communal 2014

Vote du compte administratif

Lors de la séance du 10 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le compte administratif de l'exercice 2013. Ce document retrace les opérations réelles des dépenses et des recettes de notre commune pour l'année écoulée.

Au titre de l'année 2013, le compte de résultat de la section fonctionnement a fait apparaître un résultat de + 29.079 € et celui de la section investissement un résultat de + 10.542 €.

Ainsi, les comptes de la commune dégagent un excédent cumulé en fonctionnement et investissement de 162 976.14 € à fin 2013,

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	377 550 €	120 892 €
Recettes	406 629 €	131 434 €
Reports exercice 2012	+ 173 148 €	- 49 793 €
Résultats	202 228 €	- 36 251 €

Les impôts locaux

Le budget 2014 est **sans augmentation de la part locale des impôts locaux**. Il s'agit d'un choix fort de la municipalité, dans un contexte où les charges des ménages vont en s'accroissant.

Les taux sont identiques à ceux de l'année passée : 16,86 % pour la taxe d'habitation, 16,33 % pour la taxe sur les propriétés foncières bâties, 117,17 % pour la taxe sur les propriétés foncières non bâties et 14,34 % pour la cotisation foncière des entreprises.



	Base prévisionnelles 2014	Taux votés en 2014	Produit correspondant
Taxe d'habitation	849 400€	16.86	143 209€
Taxe foncière (bâti)	491 000€	16.33	80 180€
Taxe foncière (non bâti)	7 300€	117.17	8 553€
Cotisation Foncière des Entreprises	46 600€	14.34	6 682€
Total			238 624€

Budget communal 2014

Un Budget maîtrisé

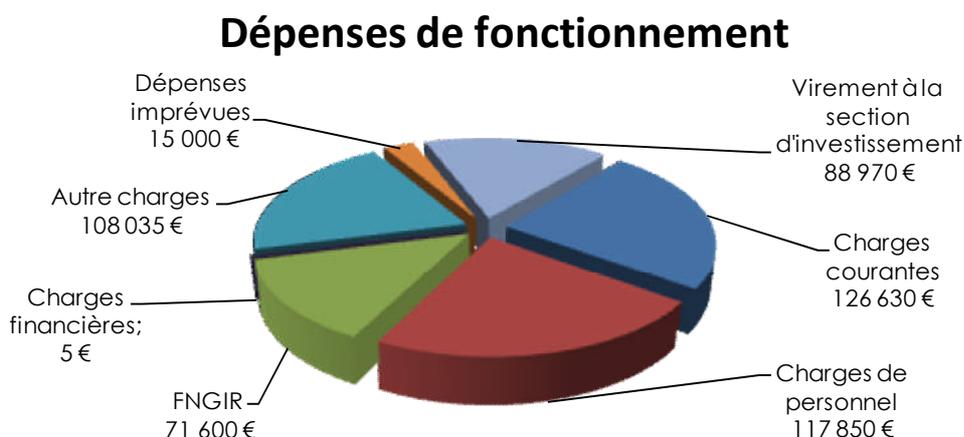
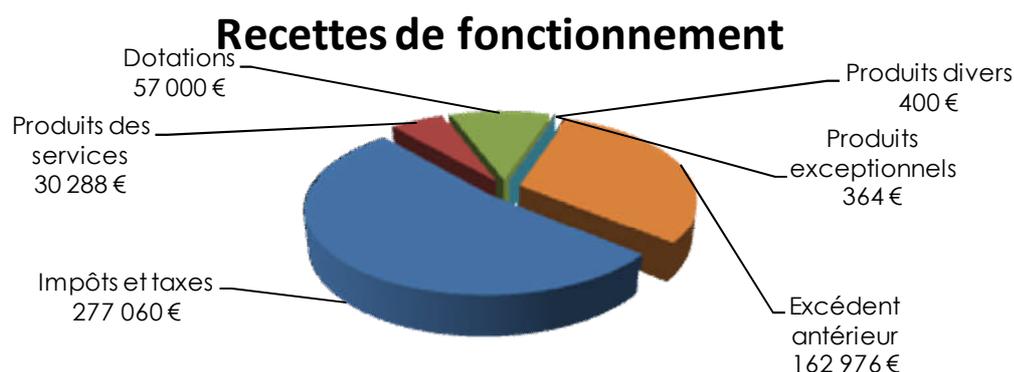
Le 10 avril 2014 le budget prévisionnel 2014 a été adopté par le Conseil Municipal dans un contexte national de crise économique durable affectant le budget de l'État et celui des collectivités locales.

Les finances de notre commune subissent des contraintes de plus en plus fortes. Notre village doit faire face à des charges nouvelles et à des recettes qui baissent. La décision du gouvernement de renforcer la baisse des dotations de l'État, diminution de la Dotation forfaitaire de moins 3 550 € par rapport à l'année passée, ajoutée à de nouveaux prélèvements imposés comme le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales, cette année l'État nous prélèvera 6 662 € contre 3 241 € en 2013. Enfin, notre village comme toutes les collectivités doit faire face à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement.

Le budget primitif de notre village pour l'année 2014 s'élève à 773 040 € contre 793 930 € en 2013

Il se divise en deux grandes sections :

- Le fonctionnement : 528 090 € contre 541 580 € en 2013
- L'investissement : 244 950 € contre 252 350 € en 2013



Le montant total des dépenses d'investissement sont de 244 950 € pour cette année, elles se décomposent de la façon suivante : 1 675 € au titre du remboursement d'emprunt (dernière année), 164 000 € au titre de l'action d'investissement pour cette année enfin 79 275 € au titre de réserves pour travaux futurs. L'essentiel des dépenses sera consacré pour des travaux de voirie à l'entrée de notre village pour un montant de 36 000 € et 102 000 € pour les travaux d'aménagement de l'entrée du village et du terrain communal.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement à Béthemont-la-Forêt

Le mercredi 11 juin dernier s'est déroulée une réunion publique d'information à la salle des fêtes de Chauvry, vous avez été nombreux à assister à cette réunion de présentation des interventions en domaine privé qui vont se dérouler durant les mois de juillet et août prochain.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry poursuit la démarche de mise en place de l'assainissement collectif sur les communes de BETHEMONT-LA-FORET et CHAUVRY. A ce jour, le Maître d'Œuvre a été désigné par le SIACVC suite à un appel d'offres. Il s'agit du groupement AMODIAG Environnement / METHODE Environnement.

Le programme de travaux comprend :

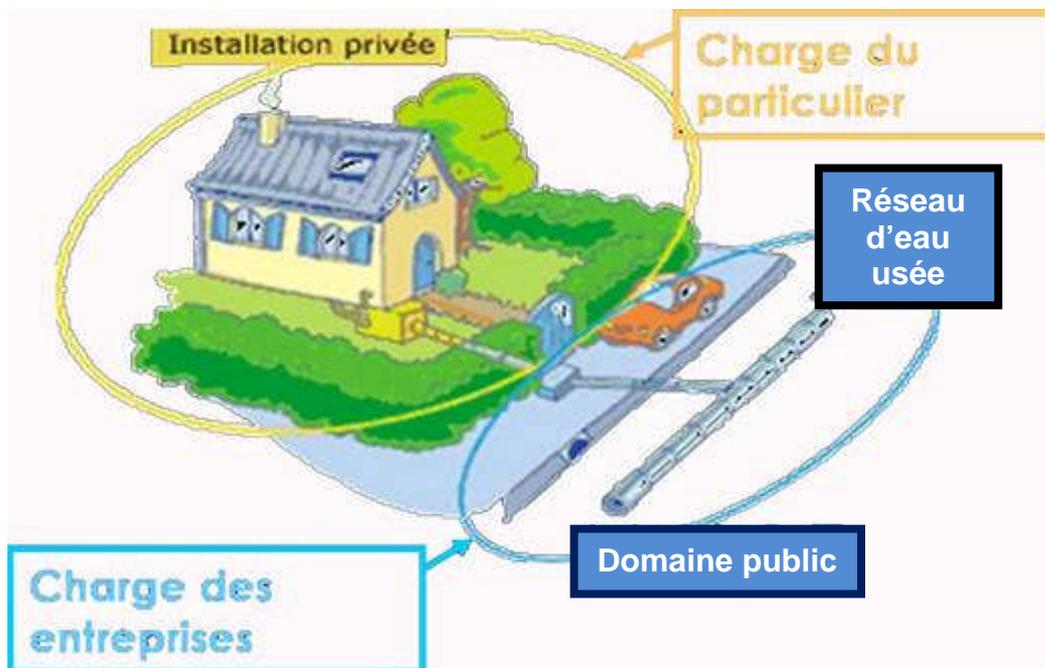
- ◆ Volet n°1 :
 - Création des réseaux d'assainissement en domaine public
 - Construction de la station d'épuration intercommunale
- ◆ Volet n°2 :
 - Raccordement des eaux usées en domaine privé

Les acteurs de l'opération sont les suivants :

- ◆ Le Maître d'Ouvrage :
 - le SIAC de la Vallée de Chauvry porte l'opération
- ◆ L'Assistant Maître d'Ouvrage :
 - le bureau d'études V. RUBY assiste techniquement et administrativement le SIACVC
- ◆ Le Maître d'Œuvre :
 - les bureaux d'études AMODIAG Environnement et Méthode Environnement réalisent les études (AMODIAG → Béthemont-La-Forêt / METHODE → Chauvry) puis suivent les travaux (AMODIAG)
- ◆ Les Usagers :
 - les propriétaires des zones concernées participent aux enquêtes domiciliaires, se raccordent au réseau public

Limite domaine public / domaine privé :

- ◆ Domaine public : les travaux sont à la charge du SIACVC (collecteur principal + boîte de branchement)
- ◆ Domaine privé : les travaux sont à la charge du Propriétaire (collecte et raccordement des eaux usées jusqu'à la boîte de branchement)



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les Enquêtes parcellaires

L'objectif est de définir, pour chaque habitation à raccorder, la position de la boîte de branchement (emplacement et profondeur). Pour le raccordement des eaux usées seules.

- ◆ Déroulement :
 - Avant la visite : Préparation par le propriétaire :
 - Regroupement des documents relatifs à l'assainissement (plan, schéma, ...)
 - Identification de l'ensemble des points d'eaux (WC, douche, évier, ...)
 - Localisation des éléments existants (assainissement individuel, réseaux)
 - Réflexion sur d'éventuels aménagements à venir (terrasse, cour, piscine, ...)
 - Dégagement des sorties d'eaux usées et des regards « clés »
 - Pendant la visite : Collaboration propriétaire / technicien :
 - Présence impérative du propriétaire : partenariat avec le technicien
 - Vérification, localisation et relevé de l'ensemble des points d'eaux
 - Essais au colorant si nécessaire
 - Réalisation de levé topographique
 - Définition du projet de raccordement des eaux usées du pied de l'habitation (extérieur uniquement dans la convention), jusqu'à la limite de domaine public.
 - Implantation de la boîte de branchement en limite de domaine public
 - Rédaction d'une fiche de synthèse de la visite
 - Durée de la visite : environ 1 heure
 - Après la visite : Phase de communication :
 - Envoi des plans et descriptif des travaux pour vérification et validation
 - Recherche d'une entreprise de travaux (appel d'offre lancé par le SIACVC)
 - Envoi d'une proposition de convention pour réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée permettant l'accès aux subventions (Agence de l'Eau et Conseil Général) sous réserve d'un taux d'adhésion supérieur à 85 %
 - Signature de la convention par le particulier (engagement)
- ◆ Obligations réglementaires : raccordement dans un délai de 2 ans après mise en service du réseau. Délai ramené à 1 an par le SIACVC afin d'optimiser la mise en route de la station d'épuration.

■ Calendrier prévisionnel

- ◆ Fin Juin → Fin Août 2014 :
 - Réalisation des enquêtes domiciliaires (domaine privé)
- ◆ Septembre → Novembre 2014 :
 - Réalisation des études de maîtrise d'œuvre (domaine public + station d'épuration)
- ◆ 1er semestre 2015 :
 - Choix de(s) l'entreprise(s) de travaux par appel d'offres
 - Dossier de demande de subventions / Envoi des conventions aux particuliers
- ◆ A partir du 2ème semestre 2015 :
 - Construction de la station d'épuration
 - Réalisation des travaux en domaine public
 - Réalisation des travaux en domaine privé

Durée des travaux estimée à 3 ans

■ Prise de rendez-vous pour les enquêtes domiciliaires

- ◆ Période d'intervention des techniciens : du Mardi 24/06/2014 jusque Fin Août 2014
- ◆ Prise de rendez-vous pour les visites :
dès maintenant avec AMODIAG Environnement au 02.32.77.34.53

VIE SCOLAIRE

Les nouveaux rythmes scolaires de la rentrée 2014



A la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux rythmes scolaires à l'école, souhaités par le ministère de l'éducation nationale. Cette nouvelle organisation du temps scolaire a pour but de permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

L'an dernier une commission de travail, réunissant parents d'élèves, enseignants et élus ; avait élaboré un emploi du temps qui n'a pas été retenu par les nouveaux élus du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt-Chauvry, du fait de l'incidence financière trop importante.

De ce fait, un nouveau groupe de travail a réfléchi à une nouvelle organisation présentée ci-contre.

CALENDRIER SCOLAIRE 2014 -2015

CALENDRIER SCOLAIRE 2014 -2015	
Rentrée scolaire des élèves	Le mardi 2 septembre 2014
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre 2014 Au lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2014 Au lundi 5 janvier 2015
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février 2015 Au lundi 2 mars 2015
Vacances de printemps	Du samedi 18 avril 2015 Au lundi 4 mai 2015
Vacances d'été	Le samedi 4 juillet 2015

Emploi du temps rentrée 2014

		7h30	8h30	8h45	11h30	11h45	13h15	13h30	13h45	15h15	15h30	15h45	16h00	16h15	16h30	16h45	17h00	17h15	19h00
Lundi	Ecl de Béthemont		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h30							T					
	Ecl de Chauvry		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h30							T					
	Accueil périscolaire école de Chauvry		1H périscol.																
	Accueil périscolaire salle des fêtes																		2,5H périscol.
Mardi	Ecl de Béthemont		T	T	3h00	1h00 pause méridienne	2h00							T					
	Ecl de Chauvry		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h00							T					
	Accueil périscolaire école de Chauvry		1H périscol.																
	Accueil périscolaire salle des fêtes													TAP 1h30					2H périscol.
Mercredi	Ecl de Béthemont		T	T	3h00														
	Ecl de Chauvry		T	T	3h00														
	Accueil périscolaire école de Chauvry		1H périscol.																
Jeudi	Ecl de Béthemont		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h30							T					
	Ecl de Chauvry		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h30							T					
	Accueil périscolaire école de Chauvry		1H périscol.																
	Accueil périscolaire salle des fêtes																		2,5H périscol.
Vendredi	Ecl de Béthemont		T	T	3h00	1h00 pause mérid.	2h00							T					
	Ecl de Chauvry		T	T	3h00	2h00 pause méridienne	2h00							T					
	Accueil périscolaire école de Chauvry		1H périscol.																
	Accueil périscolaire salle des fêtes													TAP 1h30					2H périscol.

Accueil périscolaire

Le matin : la garderie sera ouverte de 7h30 à 8h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Le soir : de 16h30 à 19h le lundi et le jeudi
de 17h à 19h le mardi et le vendredi

Les horaires de classe

Ecole de Béthemont : 8h45/11h45 - 13h45/16h15 le lundi et le jeudi
8h45/11h45 - 13h15/15h15 le mardi et le vendredi

Ecole de Chauvry : 8h30/11h30 - 13h30/15h30 le lundi et le jeudi
8h30/11h30 - 13h30/15h30 le mardi et le vendredi

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) destinées à répondre à la difficulté scolaire, auront lieu pendant la pause méridienne. Elles seront assurées par les enseignantes.

Les activités périscolaires

Elles seront proposées à raison de 3 heures par semaine de 15h45 à 17h15 le mardi et le vendredi. Ces activités seront facultatives, il sera possible de récupérer son enfant à la fin du temps scolaire.

A ce jour, nous travaillons sur la mise en œuvre et l'organisation de ces activités, si certains d'entre vous souhaitent proposer leur aide et participer à ces activités, vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

19 mars 2014



Le mercredi 19 mars 2014, une cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie s'est déroulée devant le monument aux Morts dans le cimetière de Béthemont la Forêt.

Un dépôt de gerbes a été effectué et le Maire Monsieur Dagonet ainsi que le Président local de la FNACA se sont adressés aux personnes présentes pour retracer l'historique de cette guerre qui rappelle le dura 7 ans et fit malheureusement 30.000 morts parmi les soldats du contingent !

A la fin de cette cérémonie, Monsieur Dagonet a remis la médaille TRN à un Béthemontois, Monsieur Alain Gesret et nous avons ensuite tous été conviés à un vin d'honneur dans la salle de la Mairie.

Carnaval des écoles Béthemont-la-Forêt et Chauvry



Les Enfants de la classe élémentaire de Chauvry sont venus rejoindre à pied les deux classes de Béthemont-la-Forêt le mardi 4 mars 2014.

Ensuite ils se sont rendus sur le terrain communal pour brûler Monsieur carnaval et faire partir l'hiver. L'après-midi festive s'est terminée par une dégustation de crêpes confectionnées par les parents d'élèves.

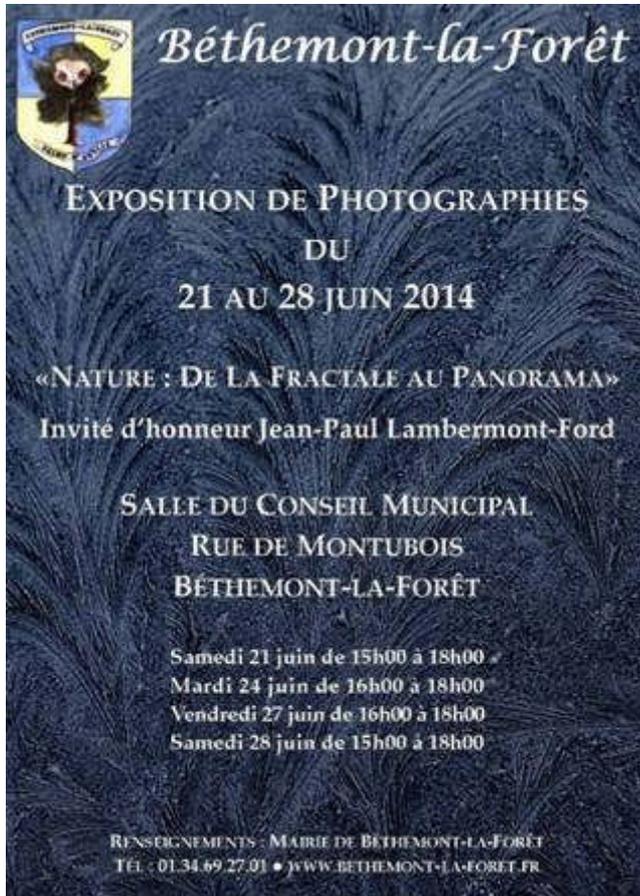


Galette des Rois et loto du C.C.A.S

Lors de ces deux traditionnelles manifestations qui se sont déroulées respectivement le samedi 11 janvier et le samedi 1 février 2014, nombreux sont les aînés qui se sont déplacés afin de passer un agréable après midi autour d'une galette ou de crêpes suivi d'un loto bien garni en lots.



NATURE : De la fractale au panorama



Cette exposition est une exploration des différents aspects de la nature et de ses contrastes, tels que perçus par l'œil humain agissant comme filtre et révélateur.

La vue perçoit, s'adapte, interprète : la photo la suit et parfois la devance. Il y a la stupéfiante variété des paysages, des formes et des couleurs ; il y a le détail et l'horizon ; la fractale et le panorama. L'œil envisage l'immensité de la nature et les images nous entraînent : sérénité de la côte pacifique au couchant juxtaposée aux lendemains d'une tempête ; luxuriance de la forêt vierge contrastant avec les jardins à la française. L'œil se concentre sur le détail et perçoit la beauté minérale du givre ou la tendresse de la fleur.

Ces images qui reflètent nos perceptions et les transcendent ont été rendues possibles par les récents progrès techniques dans le domaine photographique couplés aux développements informatiques : grande gamme dynamique, empilement de mise au point, assemblage d'images... La technique nous permet de suivre au plus près le regard humain avec ses possibilités physiques et émotionnelles.

Comme un contrepoint, la photo classique vient apporter une touche d'intimité avec des photos animales. Il ne s'agit plus de saisir l'instant de nature mais l'être vivant dans son essence et sa plénitude.

Les techniques ont incroyablement évolué mais l'essence de la photo reste la même : transmettre un moment, une émotion, un regard.

Jean-Paul Lambermont-Ford

Après avoir étudié la photographie scientifique à Polytechnic of Central London, Jean-Paul s'est tourné vers la conception d'ordinateurs et de logiciels lors des débuts de la micro-informatique au commencement des années 80.

Depuis lors, ces deux passions ont convergé dans l'utilisation combinée de l'ordinateur et de l'imagerie digitale pour se spécialiser dans la composition de photos qui recréent l'impression d'être réellement devant le paysage. Pour ce faire différentes techniques sont utilisées conjointement : la grande gamme dynamique est utilisée pour suppléer les limitations des capteurs digitaux, donnant la possibilité d'exposer des détails normalement cachés dans les photos mais visibles par l'œil humain. L'assemblage d'images (parfois plusieurs centaines) est utilisé pour donner un large champ de vision comparable à la perception d'une vue panoramique in situ.

Ces mêmes techniques poussées à un niveau supérieur permettent la création de visites virtuelles dans lesquelles le spectateur se trouve au centre de l'espace photographique. Elles peuvent être expérimentées sur le site www.jplf.com

VIE LOCALE

10^e édition de la Vallée de Chauvry de la



SAMEDI 21 JUIN à partir de 20h45

à l'école (ou l'église) de Béthemont-la-forêt

OYEZ, OYEZ ! SAMEDI 21 JUIN, à 20h45, sous le préau de l'école (dans l'église en cas de pluie), la commune de Béthemont-La-Forêt accueille la 10^e édition de la Fête de la musique en Vallée de Chauvry proposée et organisée par l'association locale *Les chemins de la musique*.

Cette fête est plus que jamais un moment de partage musical, simple et convivial, s'adressant à tous, auditeurs, musiciens amateurs ou confirmés... Nous vous espérons nombreux pour y assister, et, si le cœur vous en dit, pour y participer (un piano électrique sera mis à disposition, et, le cas échéant, ne pas hésiter à venir avec son matériel, du violon à la planche à laver, en passant par la flûte piccolo, la guimbarde ou la contrebasse !). Des chants de tous horizons seront proposés par la chorale de la Vallée de Chauvry À TRAVERS CHANTS (pour ceux qui veulent s'y joindre, vous êtes les bienvenus également : raccord à 20h à l'église), ainsi que d'autres surprises musicales à découvrir et savourer sur place !...

Les Chemins de la Musique,

association subventionnée par les communes de la Vallée de Chauvry et le Conseil Général du Val d'Osè

*« ayant pour but de développer des pratiques musicales et d'œuvrer pour la diffusion musicale dans la Vallée de Chauvry »
(tél. 01 34 69 01 44 / 01 34 69 09 04)*



« ADAM ET RÊVE »

FESTIVAL DES ARTS DE LA PAROLE ET DU CONTE DE LA VALLÉE DE CHAUVRY

Vendredi 27 juin - Dimanche 29 juin 2014

VILLIERS-ADAM ET BÉTHEMONT-LA-FORÊT présentent la 3^e édition du festival « Adam et rêve », dédié aux arts de la parole et du conte.

Durant trois jours, les spectateurs de tout âge pourront assister à des spectacles de conte tout en (re)découvrant les lieux remarquables de leurs communes et les jardins privatifs de certains habitants.

Villiers-Adam et Béthemont-la-Forêt, deux charmants villages à 30 km de Paris et blottis dans la belle vallée de Chauvry souhaitent faire revivre l'art du conte en plein air le dernier week-end de juin, pour des moments conviviaux où des professionnels de l'art du conte mêlent spectacles, balades contées et contes à la table.

Vendredi 27 juin

20h Grande paëlla maison et contes à la table

Salle du Mille Club – Villiers Adam
8€ adultes/5€ enfants

Samedi 28 juin

19h45 « Coriandre et basilic : contes et chants de la méditerranée » par Debora Di Gilio et Tiziane Valentini

Terrain communal – Béthemont-la-Forêt
Entrée payante

21h30 Grande soirée au lavoir : « La Penn Sardine et autres contes de l'oubli » par Jeanine Qannari

Lavoir communal – Villiers-Adam
Dès 12 ans. Entrée payante

23h « Le ciel d'Adam et Rêve : soirée astronomie tout public »

Lavoir communal – Villiers-Adam
Entrée libre

Dimanche 29 juin

10h « L'arbre et la rivière », balade contée dans les chemins de Villiers-Adam par Sharon Evans

Rdv à 9h30 sur l'esplanade de la Mairie – Villiers-Adam Entrée payante

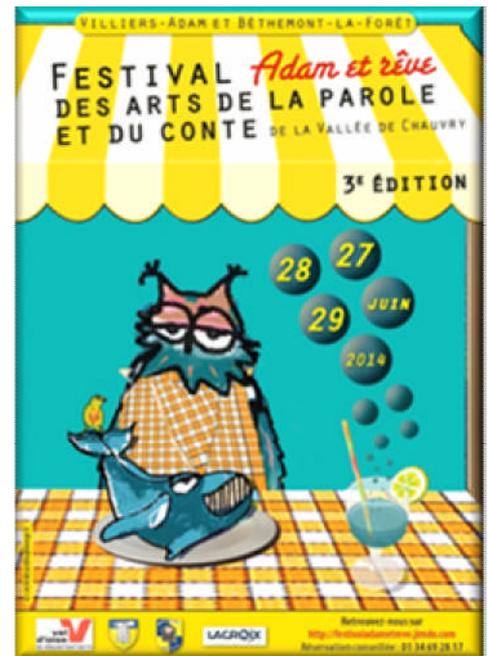
12h Pique-nique géant
Esplanade de la Mairie – Villiers-Adam

14h Sieste contée sur l'herbe
Esplanade de la Mairie – Villiers-Adam
Entrée libre

15h Coin des tout-petits, atelier de fabrication de poupées en chiffons et coin quilles finlandaises
Esplanade de la Mairie – Villiers-Adam
Entrée libre

16h30 « Les Claque-dents » par Jean-Yves Auffret et Pascale Heinisch, spectacle de conte en musique

Jardin de Michele et Muriella, rue Léchaugnette – Villiers-Adam – Entrée payante



Réservation conseillée au 01 34 69 28 17

RETROUVEZ-NOUS SUR <http://festivaladametreve.jimdo.com>

Entrée aux spectacles : 5€
Pass individuel (accès à 4 spectacles) : 12€
Pass familial (accès à 4 spectacles) : 30€

CONTACT PRESSE

Anna Milosevic

Email : anna.beghin@gmail.com

Tél. : 06 29 44 19 62



Bibliothèque municipale

Bibliothèque municipale

Depuis le 31 mai, la bibliothèque vous accueille **le samedi de 10h à 12h** (sauf pendant les vacances scolaires).

Elle se situe au premier étage de la mairie, comprenant 2 salles dont une aménagée pour les enfants. Elle est accessible à tous et l'emprunt des livres est gratuit.

La durée du prêt est de 1 mois, exception faite pour les nouveautés, la durée est de 3 semaines.

Après un réaménagement, 3 bénévoles ont le plaisir de vous accueillir dans ce lieu culturel afin de vous proposer de nombreux livres dont les meilleures ventes du moment.

Un coin lecture a été consacré au Val d'Oise et tout spécialement sur Béthemont (documents recueillis et rédaction de Mr Claude Potier) du XI^{ème} siècle à nos jours.

Nous espérons que ces nouveaux horaires vous permettront de fréquenter la bibliothèque



Espace Adultes



Espace Enfants

Fermeture estivale

La bibliothèque de notre village sera fermée durant la période estivale à compter du samedi 5 juillet 2014.

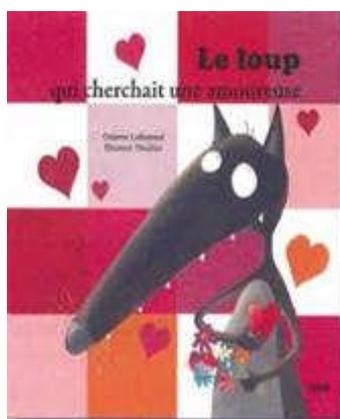
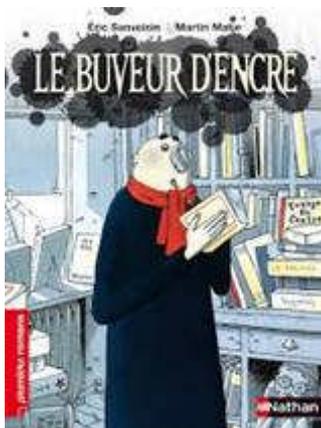
Les personnes qui animent notre bibliothèque seront heureux de vous accueillir à nouveau le samedi 6 septembre 2014.

Nous vous attendons nombreux.

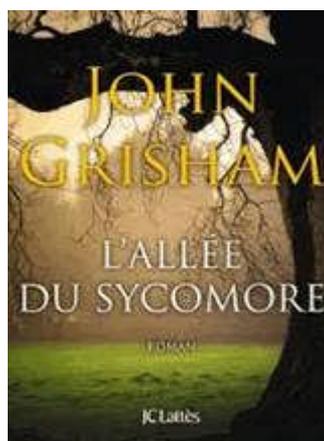
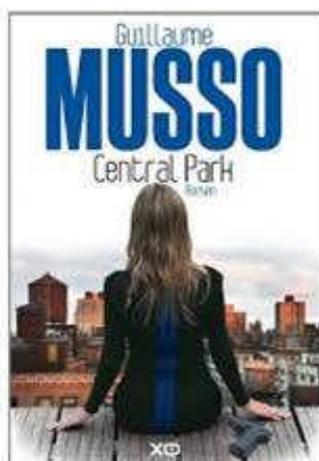
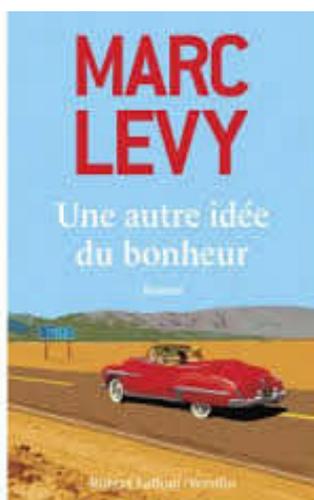
Bibliothèque municipale Bibliothèque municipale

Sélection des nouveautés

côté enfants



côté adultes





Béthemont-la-Forêt

Feu de la Saint Jean

Samedi 28 juin 2014

à 21h30

Terrain Communal

*La municipalité organise
le traditionnel concours de la meilleure pâtisserie
autour d'un superbe feu*

cette soirée se clôturera par un feu d'artifice